



**Élections professionnelles 2023 à MEDIAPOST**  
**Du 25 au 31 janvier et du 15 au 21 février**  
**Faites le bon choix !**

Les prochaines élections professionnelles de Mediapost, qui vont vous permettre d'élire vos représentants au conseil social et économique national, se dérouleront du 25 au 31 janvier (1<sup>er</sup> tour) et du 15 au 21 février 2023 (2<sup>ème</sup> tour). En effet, à la disparition des CSE régionaux, la veille du 1<sup>er</sup> tour, il n'existera plus qu'une instance nationale, composée de 32 membres élus pour représenter les 8 000 salariés de Mediapost. Cette recentralisation des instances représentatives imposée par la direction aura d'énormes conséquences, notamment pour ce qui concerne la perte de tous les avantages attachés aux CSE régionaux (billetterie, chèques vacances, chèques kdo et aides sociales...).

**Le scrutin se déroulera par vote électronique.** Vos représentants CGT actuels sont à votre disposition pour vous informer sur les modalités de vote. En revanche, votre choix sera déterminant pour le calcul de la représentativité de chaque organisation syndicale et donc de la CGT. Pour rappel, plus la représentativité est élevée, plus la CGT pourra négocier des accords, préservant ainsi vos intérêts.

**1°) Depuis 4 ans, un dialogue social inexistant doublé d'une politique brutale de la direction envers les salariés, accompagné par un renoncement coupable de certaines organisations syndicales :**

Dans le contexte du « OUI-PUB », qui génère la baisse des volumes, la direction impose une politique agressive remettant en cause les droits des salariés afin de développer sa politique du « profit à tout prix ». Dans ce contexte, les élus CGT refusent de se compromettre avec la direction de l'entreprise, qui doit assumer seule la responsabilité de cette politique économique et sociale désastreuse. Si certaines organisations syndicales se sont « perdues » dans ce « miroir aux alouettes », pactisant avec Mediapost en signant « tout et n'importe quoi » (principalement l'accord sur le dialogue social et sur l'accompagnement des effets du OUI-PUB), la CGT n'a pas renoncé à défendre les salariés comme elle s'y est toujours engagée.

**En 2022 la CGT a refusé de signer des accords néfastes :**

- **l'Accord du dialogue social supprimant les onze CSE régionaux ;**
- **l'Accord relatif à l'accompagnement des effets du OUI-PUB privant les salariés concernés d'indemnités et de droits supplémentaires.**

## **2°) Au cours de la prochaine mandature la CGT, combative et fidèle à ses valeurs, servira plus que jamais vos intérêts et sera toujours présente à vos côtés**

Dans la perspective de la mise en œuvre de MEDIAPOST 2023, les salariés, toutes catégories confondues (employés, agents de maîtrise et cadres), sont attaqués de toutes parts. Tout est arrangé pour réduire ce qui coûte la masse salariale, peu importe le sort réservé aux salariés qui, après parfois 20 ans « de bons et loyaux services » se retrouvent projetés dans la précarité dans le seul but de réaliser des économies...

Avec la mise en place des nouvelles activités (colis, livraison à domicile...), la CGT restera vigilante et continuera de revendiquer des conditions de travail dignes pour toutes et tous ! Nous ne transigerons jamais avec vos droits ni vos intérêts.

Collectivement, nous devons lutter pour la reconnaissance de notre travail et de notre expérience professionnelle, et ainsi, garder de vraies perspectives d'évolution de carrière et de formation qualifiantes.

Avec une CGT majoritaire, vous, salariés, détenez le pouvoir d'inverser le rapport de force afin de faire aboutir vos revendications. Celle-ci appelle d'ores et déjà tous les salariés à ne pas accepter cette politique de « démantèlement » de l'entreprise.

### **Quels engagements ont pris les candidats CGT ?**

- 1°) Se battre pour maintenir toutes les activités sociales (billetterie parcs et cinéma, chèques vacances, aides sociales, fonds de secours...) au sein des commissions locales ;
- 2°) Défendre vos droits et faire respecter les accords collectifs et le code du travail, créer le rapport de force afin d'obtenir de nouveaux droits ;
- 3°) être à l'écoute et offensif pour porter au quotidien les questions de reconnaissance, de déroulement de carrière, de statut, de manque d'effectifs ;
- 4°) refuser et combattre toutes sortes de discriminations, de pressions et de harcèlement exercées envers les salariés.

**Voter pour la liste des candidats CGT, c'est être assuré que vos intérêts seront défendus. Voter pour les candidats CGT, les seuls à même de vous garantir le maintien de cette proximité dont vous avez besoin chaque jour. Sans vous rien n'est possible, avec vous tout le devient.**

**Donnez-nous le rapport de force nécessaire.**

**Faites-vous confiance...**

**Votez CGT dès le 1<sup>er</sup> tour !**